L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 MAI 1878. 51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI 3 MAI 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Dauphine. Bottes, Souliers et Bottequins.

Par Plaché & Spear, au bureau de prêts communs de Bourbon, sages-femmes montres, diamants bijouterie etc.

Par A. Marks Levy & Co., à leur salle d'encan Nos 29 et 33 rue de Magasins, continuation de la grande vente de liquidation à un crédit libéral.

Par D. E. Morphy & Son, à 10 heures du matin sur la levée, au pied de la rue Julie, pommes de terre.

Pommes de Terre ! Pommes de terre !

Voir annonce détaillée de D. E. Morphy & Son.

Voir la Quatrième Page.

La révision du tarif au Congrès.

Chaque Congrès dure deux années, il a par conséquent deux sessions, une longue, la première, une courte, la seconde. Le Congrès actuel a commencé ses travaux par une session extraordinaire dont l'objet était de voter le budget que le précédent Congrès avait mis de côté. Cette session extraordinaire, commencée en octobre, a été suivie par la première session régulière ouverte le premier lundi de décembre, laquelle dure encore et prendra fin par l'ajournement que prononceront les deux Chambres. La seconde session s'ouvrira en décembre prochain pour se terminer forcément le 3 mars, date à laquelle expirent les pouvoirs du Congrès actuel. Il n'est pas mis aux Chambres de prolonger la présente session jusqu'en décembre, mais, déjà, il a été convenu que l'ajournement serait prononcé en juin.

Parmi les plus importantes questions dont a été saisie la Législature fédérale, figure la révision du Tarif. On sait que, depuis l'ouverture de la session, il y a, en outre, le comité de Voies et Moyens de la Chambre, présidé par M. Fernando Wood, s'est très activement occupé de ce travail. Un projet de tarif, préparé par un sous-comité, après avoir été livré à la publicité afin que les réclamations puissent se produire, a été revisé avec soin par le comité tout entier et il doit être mis en discussion devant la Chambre dans le courant de ce mois. M. Wood espère qu'il sera adopté malgré l'opposition qui le soutient. Mais il est sûr que qu'il passe à la Chambre il faut encore qu'il obtienne une majorité au Sénat. Or, voici ce qui est la question de tarif en gros.

Le sénateur Blaine, du Maine, a présenté quelques jours une résolution qui est une fin de non recevoir catégorique contre toute proposition de revisions du tarif en ce moment. Si cette résolution était adoptée, le tarif actuel serait maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Un autre sénateur, M. Garland, de l'Arkansas, a présenté un bill pour la nomination d'une commission mixte des deux Chambres, trois sénateurs et trois représentants, qui serait chargée de faire une investigation sur les points suivants :

1. Les effets relatifs du tarif sous l'empire de la législation actuelle sur les différentes industries du pays.

2. Les effets relatifs du présent tarif sur les consommateurs et les producteurs.

3. Les mérites relatifs des droits spécifiques et des droits *ad valorem*.

4. Le nombre des distributeurs nécessaires dans la loi actuelle, et quelles sont-elles ?

5. Quels sont les changements qu'il est nécessaire d'effectuer pour avoir une loi sûre et juste en ce sens et pour en assurer une bonne application ; la loi ne peut-elle être grandement simplifiée et la liste des articles soumis aux droits diminuée et la loi ne peut-elle être rendue à beaucoup moins de lignes moins nombreuses ?

6. Examiner et réviser tout le système de tarif tel qu'il existe à présent.

7. La dite commission devra présenter un rapport sur le résultat de son examen avec les suggestions et recommandations qu'elle jugera convenable à l'époque la plus rapprochée après la prochaine réunion du Congrès.

Cette proposition du sénateur Garland a été renvoyée au comité de finances d'où elle risque de ne pas sortir avant l'ajournement. En elle-même, elle est sensée, claire et rationnelle. Elle n'a qu'un tort, c'est de ne pas avoir été présentée à la session extraordinaire d'octobre, car alors la commission mixte qu'elle suggère, eut pu faire son rapport en décembre, janvier ou février, et les Congrès aurait eu devant lui encore quatre gros de session pour discuter le projet de tarif. Venant au moment où la Chambre est sur le point de voter sur le tarif élaboré par son comité des Voies et Moyens, la proposition présentée sous forme de bill au Sénat, équivaut à un refus d'examiner le bill de la Chambre ou d'accepter comme base d'une revision l'investigation faite exclusivement par son comité.

En la forme, l'objection ne manque pas d'une certaine justesse. Le Sénat est fondé à dire qu'il ne peut être obligé d'examiner en quinze jours ou trois semaines, un travail que le comité de la Chambre a mis cinq mois à préparer. Il est regrettable que cette objection n'ait pas été prévue et que les partisans d'une revision du tarif n'aient pas, au début de la session, provoqué la nomination d'une commission mixte chargée de présenter aux deux chambres un projet commun de tarif.

Mais qu'arriverait si le bill de M. Garland était voté par le Sénat ? s'il est rejeté par la Chambre qui tiendra peut être à obliger le Sénat à discuter son tarif, le Sénat, à son tour, pourra ou rejeter le tarif ou en ajourner l'examen, ce qui renverra la solution à la prochaine session. Si, au contraire, la Chambre l'accepte, le résultat sera le même. La commission mixte tirera son rapport dans le cours de la prochaine session et la probabilité est que le 3 mars arrivera sans qu'aucun bill sur le tarif ait pu être voté parce que le temps du Congrès sera pris par les questions politiques qui ont toujours le pas sur les questions d'affaires à la veille d'une élection générale.

Il est même encore douteux que le nouveau bill du tarif passe à la Chambre, mais s'il est adopté, ce ne sera que vers la fin de mai. Il ne restera plus alors qu'une quinzaine de jours avant l'ajournement et il sera impossible de le faire passer au Sénat dans si peu de temps. La seule chance d'arriver à une solution devant le Congrès actuel, est donc que les partisans du nouveau tarif fassent rejeter les propositions de M. Blaine et de M. Garland et obtiennent le renvoi du tarif à un comité qui ferait un rapport au Sénat à la session prochaine, de façon à ce que le bill puisse être discuté et adopté finalement avant le 3 mars. Mais c'est une chance très faible et la probabilité est que nous resterons dans le *statu quo* jusqu'à la réunion du Congrès suivant en décembre 1879. Il y aura alors une majorité démocratique dans les deux Chambres et il sera plus facile d'obtenir une révision du tarif qui pourrait concorder avec la conclusion de traités de commerce avec les Etats-Unis et les pays européens, indépendamment des pays de l'Amérique avec lesquels nous avons des traités.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat.
Parti démocrate conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées :

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature ; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER JR.
secrétaire.

P. J. SULLIVAN,
sous-secrétaire.

LE CONCERT DE LA SALLE GRUNEWALD.—Quand le mois de mai arrive, les concerts commencent à avoir tort. Il y a aussi des dailleurs des régattes hier soir. C'est à cette circonstance et à l'époque avancée de la saison que nous devons attribuer la rareté des spectateurs au concert donné hier à la salle Grunewald, au bénéfice de M. Cartier, artiste qui méritait assurément un meilleur résultat. A tout autre point de vue que celui de la recette, le concert a été un succès. On a applaudi M. Cartier, violoniste qui a joué avec la incomparable style la légende de Wieniawski, et Mme Samuel, pianiste dont le talent est à la fois brillant, correct et élégant, ainsi que les chanteuses et les chanteurs, MM. Meteye, Cassord, Rossi, Ricard et Mlles H. Martin, H. Dolbonde et Alice Pertat. C'était un beau concert qui méritait de faire recette ; le public seul manquait et il a perdu comme le beau monde.

GRAND CONCERT OFFERT A MLLE BOUTONY.—Nous rappelons que cet lundi prochain que doit avoir lieu à l'O. P. E. A., le grand concert offert à Mlle Caroline Boutony par ses admirateurs. On pourra retenir des sièges réservés, sans augmentation de prix, au Contrôle de l'Opéra, dimanche et lundi de 10 heures à quatre. On trouve des billets en vente au prix d'une piastre chez M. Elie, rue du Canal et dans les principaux magasins.

GRAND ASSAUT D'ARMES.—Notre ville compte encore un certain nombre d'amateurs d'escrime. Un des plus nobles et plus hygiéniques parmi les exercices corporels. Nous en aurons la preuve dans le grand assaut d'armes que le professeur Gustave Rosière doit donner le dimanche 26 mai, dans la salle de la Parfaite Union. Il y a déjà une vingtaine de tableaux inscrits. Il y aura un comité de réception pour placer les dames qui viendront certainement honorer l'assaut de leur présence, si nous en jugeons par l'intérêt qu'elles ont pris au dernier assaut donné. Le prix d'entrée ne sera que de 50 cents.

CITOYENS AMÉRICAINS EN ESCLAVAGE.—Le général Fernando Lopez de Queralta a déposé l'affidavit que nous reproduisons ci-dessous entre les mains de M. Meek, commissaire des Etats-Unis :

"Fernando Lopez de Queralta, de l'Ile de Cuba, qui était officier dans l'armée de l'union pendant la dernière rébellion aux Etats-Unis, affirme et dit, à la requête de M. J. G. Hester, qu'en l'année 1872, étant dans l'Ile de Cuba, ayant le rang de colonel dans l'armée libérale dans la juridiction de Santiago de Cuba, j'ai trouvé un homme de couleur que connaissant nullement la langue espagnole, sa langue natale étant l'anglais. Ces circonstances attirèrent mon attention, et je le questionnai comme il suit : D'où venez-vous ? Il répondit : de l'Etat de la Louisiane.

"Comment êtes-vous venu ici ? Il répondit : J'ai été amené ici, avec quarante autres, en 1868. Depuis lors j'ai travaillé comme esclave sur une plantation à sucre. Je n'ai jamais eu une occasion de me sauver de cette place et d'aller dans quelque ville. J'ai été débarqué sur la côte, d'où j'ai été mené à la plantation sans point consentement, et jusqu'à présent je n'ai pas reçu de salaire pour mon travail quotidien.

"Pourquoi n'êtes-vous pas allé en ville faire un rapport au consul américain ?

"Il répondit : Je ne savais pas que nous avions des villes ou des consuls dans l'île. Dès que j'ai appris, par le mécanicien de la plantation, qui est un Anglais, qu'une rébellion avait éclaté, je me suis sauvé et je suis venu à vous.

"De nouvelles questions me firent découvrir que cet homme de couleur avait appartenu à une plantation à sucre appelée Fanny Place, Etat de la Louisiane, près de la Nouvelle-Orléans.

"Je déclare en outre que sur la plantation de M. O'Callahan l'Anglais de naissance, chargé de la direction de Santiago de Cuba, il y avait trois ou un plus grand nombre de nègres qui parlaient la langue anglaise et n'étaient pas natifs de l'île. Je déclare et dis de plus, au mieux de ce que je sais et de ce que je crois, que des nègres libres des Etats-Unis sont, jusqu'à ce jour, retenus comme esclaves en divers endroits de l'île de Cuba, ayant été expédiés des Etats-Unis sous de fausses représentations, depuis la rébellion aux Etats-Unis et sur des navires américains."

Les sénateurs Bruce et Conover se proposent d'appeler l'attention du sénat sur cet affidavit, qui semble venir à l'appui du bruit répandu depuis quelques temps que des citoyens de couleur de la Floride et de la Louisiane sont transportés à Cuba sous de fausses promesses et vendus comme esclaves à des planteurs.

LA MAISON LÉVY-BING.—On commence à avoir quelques renseignements au sujet de la maison de banque Lévy-Bing, dont le siège était à Paris, 102, rue de Richelieu.

Le liquidateur judiciaire désigné par la justice est M. Vidal.

On évalue le passif à 12 millions, c'est-à-dire au montant même du capital social de l'entreprise, dont la moitié seulement avait été réalisée : les actionnaires auront donc à rapporter 6 millions, et leur capital entier sera absorbé.

Parmi les principaux créanciers se trouve la Banque de France, que l'on dit engagée pour environ 5 millions, et le Crédit Ivonnais.

La Banque de France avait, fort heureusement pour elle, réduit dans une proportion considérable le crédit qu'elle avait longtemps accordé à la maison Levy-Bing, car, à ce que l'on assure, son découvert a plusieurs fois dépassé 20 millions de francs.

La chute de la maison Bing a eu un retentissement immédiat dans la région financière de l'Est. La place de Nancy en a reçu un contre-coup des plus fâcheux.

Elle sollicite l'aide de la Banque de France pour amortir l'effet d'une sorte de panique qui a éclaté.

—Draner, du *Charivari* est bien amusant.

Il représente John Bull examinant au moyen d'un immense télescope le ciel dans lequel se balance une lune... politique d'un aspect tout nouveau.

Une légère surface curviligne, portant le nord *Constantinople*, y représente le croissant, et le reste de la circonférence lunaire est occupé par une ourse accroupie et coiffée d'un bonnet cosaque.

En bas, cette exclamation de John Bull :

—Goddam ! le Croissant éclipsé par la Grande Ourse.

—DÉROGATION A LA LOI SUR LES BREVETS D'INVENTION.—Le *Journal officiel* contient, à la date du 8 avril, la promulgation de la loi portant dérogation, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1878, à l'article 32, paragraphes 2 et 3 de la loi du 5 juillet 1844, sur les brevets d'invention. Voici le texte de cette loi :

Art. 1er. Tout breveté français ou étranger qui aura exposé à l'Exposition universelle de 1878 un objet semblable à celui qui est garanti par son brevet sera considéré comme ayant exploité sa découverte ou son invention en France depuis l'ouverture officielle de l'Exposition.

La déchéance prévue par l'article 32 n° 2 de la loi du 5 juillet 1844, et non encore encourue, sera interrompue ; le délai de la déchéance courra à nouveau à partir seulement de la clôture officielle de l'Exposition universelle.

Art. 2. L'autorisation du ministre de l'agriculture et du commerce, exigée par la loi des 20-31 mai 1858, ne sera pas nécessaire pour l'introduction en France d'un spécimen unique, fabriqué en pays étranger, d'une invention brevetée en France, et qui sera admis à l'Exposition universelle de 1878.

La déchéance prévue par l'article 32 p. 3 de la loi du 5 juillet 1841 sera encourue si ce spécimen n'est pas réexporté dans le mois de la clôture officielle de l'Exposition.

L'autorisation ministérielle restera nécessaire pour l'introduction de plusieurs spécimens, conformément à la loi susvisée des 20-31 mai 1856.

Art. 3. Les dispositions qui précèdent seront applicables à tout breveté français ou étranger ayant pris part à l'Exposition ouvrière de Paris, s'il a d'ailleurs rempli les conditions qui seront ultérieurement indiquées dans un règlement d'administration publique.

LES FAUX BILLETS DE BANQUE.—ARRESTATION DES COUPABLES.—Nous avons publié, à différentes reprises, des avis de la Banque de France informant le public que de faux billets de 100 fr., série F., avaient été mis en circulation par d'habiles contrefacteurs.

C'est grâce à cet avis, répandu par les journaux et par la Banque, que l'on a été mis sur la trace des coupables. Vendredi, vers quatre heures et demie, un jeune homme de dix-huit ans environ, très élégant de mise et d'allures, se présentait à la caisse du Louvre pour solder quelques menues emplettes qu'il venait de faire et remettait précisément un des billets de la fameuse série, que le caissier reconnut tout de suite.

"Votre billet est faux !" cut l'imprudence de s'écrier l'employé.

"Tant bien, répondit sans broncher le jeune homme, ou mauvaise troupe. Voici un billet de 500 fr."

Le caissier, qui flairait un voleur, prétexta qu'il manquait de monnaie, et fit mine d'envoyer le billet de 500 fr. à la caisse centrale.

En réalité, il demandait à l'un des inspecteurs du magasin du Louvre de faire prévenir M. Tweedle, lequel, arrivant en compagnie de deux gardiens de la paix, se mit en devoir d'emmener notre élégant, qui se laissa arrêter sans résistance et montra un sang-froid étonnant. En sortant du magasin, il jeta un sou au trottoir en disant à un vieux bonhomme :

"Pourquoi jetez-vous cette bonne ?" lui le commissaire de police.

"Pour que vous la ramassez, parbleu !" répondit le détenu d'un air railleur.

Puis, comme les gardiens de la paix étaient un peu de tête, s'avisant de plus près leur prisonnier :

"On dirait que vous tremblez, ni dit dangereusement le beau jeune homme. Du quoi avez vous peur ? Vous êtes armés."

Jamais on n'a vu pareil sang-froid.

Au poste de la rue Villedo, notre jeune homme a continué son rôle ; mais une fois au dépôt, se sentant vaincu, il a fini par tout avouer, et par dénoncer ses complices.

Le soir, tout le bande était entre les mains de la justice, et l'on saisissait tout le matériel servant à la fabrication des faux billets, presses, encre, burin, etc.

Chez le chef de la bande, on a trouvé cinq cent cinquante billets de 100 fr. prêts à être mis en circulation.

Non pourtant la même lettre de série F et le No 11 40.

M. Margerol, l'honorable secrétaire général de la Banque de France, a fait télégraphier, hier, M. Guillaume, le caissier des magasins du Louvre, à qui l'on est redevable de cette importante capture.

L'ARMÉE FRANÇAISE ET LES JOURNAUX.—Voici le texte de la circulaire que nous avions signalée il y a quelques jours et que M. le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les officiers de l'armée :

Des instructions ministérielles interdisent formellement aux membres de l'armée, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, de faire insérer dans les journaux aucun article même non signé, ayant notamment rapport à des questions militaires, sansen avoir demandé et obtenu l'autorisation.

Il est arrivé, à diverses reprises, que des communications de cette nature ont été faites à certaines organes de publicité, touchant des sujets qui, par leur nature même, n'auraient pas dû être traités dans la presse, et que, mal comprises ou dénaturées par un esprit de malveillance, ces communications ont eu pour résultat d'égarer l'opinion publique.

Persuadé qu'il importe de prévenir le retour de semblables faits, je vous prie de vouloir bien rappeler tous les officiers à la stricte exécution des règlements en vigueur sur cette matière, et de les prévenir que je suis décidé à punir avec une extrême sévérité ceux d'entre eux qui viendraient à enfreindre la défense que je renouvelle aujourd'hui formellement.

Vous aurez, en conséquence, à me faire connaître immédiatement le nom des officiers qui se mettraient dans ce cas.

—Un homme, paraissant âgé d'environ soixante ans, s'est précipité, avant-hier, du haut des tours Notre-Dame, à Paris, et s'est brisé le crâne sur la place du Parvis. Le cadavre de cet homme a été porté à la morgue, où ses traits ont été reproduits par la photographie. Des agents l'ont reconnu pour être celui d'un individu qui était venu voir les objets de la rue Polivceau, exposés en dehors de la vitrine. Aucun papier n'a été trouvé sur cet homme, mais la justice fait tous ses efforts, afin d'arriver à établir son identité.

La femme de la rue Saint-Denis, qui a disparu le 20 mars dernier, vivait avec un homme dont l'âge paraissait être celui du suicidé. Cette femme, une veuve L....., matelassière, racontait à tout le monde qu'elle possédait 12,000 fr. Or, quelques jours après sa disparition, son amant, complétement ivre, faisait voir chez un marchand de vin une liasse de billets de banque, puis, en se retirant, prononçait ces paroles : "Maintenant, je n'ai plus qu'à me jeter à l'eau." L'homme qui s'est précipité du haut des tours de Notre-Dame est-il l'assassin, ou n'y a-t-il simplement qu'une singulière coïncidence !

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop connu sous le nom de Mrs Winslows Soothing Syrup pour toutes les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, règle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.

3 avril—

—I—

Une bonne suggestion—Dans notre espèce de climat avec tous ses changements soudains de température—la pluie, le vent et le soleil se faisant sentir dans le même jour—il n'est pas étonnant que nos enfants et nos parents aux soient enlevés si fréquemment par des rhumes négligés, la moitié des décès résultant de cette cause. Une bouteille du sirop allemand de Boschee, que vous devez avoir toujours chez vous pour en user sans délai, empêchera de sérieuses maladies, vous épargnera un gros compte de médecin et vous fera échapper à la mort. Trois ou quatre doses suffiront. Dans les cas de consomption, d'hémorragie, de pneumonie, de toux aiguë, de croup, ou dans toute affection du gosier ou des poumons, le succès des ce sirop allemand est simplement prodigieux, comme votre pharmacien vous le dira. Il se vend maintenant dans chaque ville et village de ce continent. Bouteilles pour cent, 10 cents : taille régulière 75 cents.

Décédé hier, à midi et demi, LÉOPOLD GUICHARD, âgé de 58 ans. Son mérite et connaissances, ainsi que ceux de son fils, sont priés aussi assister à son inhumation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, vendredi, à 4 heures et demi précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Columbus, entre St-Claude et Remparts.

De la part de sa famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite pour le repos de l'âme de PIERRE GERDES, à l'église de St. Stephen, cu coin de la rue Camp et de l'Avenue Napoléon, Sixième District, vendredi matin à 8 heures. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. 1er mai—3t

ENTREPOT DE TAPIS.

17.....Rue de Chartres.....17

NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ceux des prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHAMVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garatures, &c.

A. BROUSSEAU & SON.

6 fév—3m PP

GRAND ASSAUT D'ARMES,
DONNÉ PAR LE
Prof. Gustave Rosière.
Salle de la Parfaite Union,
Dimanche, 26 mai 1878,
A MIDI ET DEMI.
Prix d'entrée.....50 cents.
3mai—1P

GRANDE FOIRE
Au profit de l'Eglise de St. Joseph à Thibodeaux.

Cette Foire aura lieu dans un vaste et magnifique bosquet situé derrière l'Eglise, et durera trois jours, SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI, 11, 12 et 13 mai 1878. Il y sera un Restaurant où on trouvera tout ce que l'on peut désirer depuis la véritable goutte à la crème jusqu'aux rafraîchissements les plus délicats, tels que : soda crème à la glace, limonades, punch, gâteaux et pâtisseries de toutes sortes. Ce dit à la cible sera établi à l'extrémité intérieure du Parc. Il a été également organisé une TOMBOLA.

On exécutera pendant les trois jours de la foire de la musique vocale et instrumentale et plusieurs pièces de théâtre seront jouées par des amateurs.

L'entrée de la Foire est gratuite.

DE LA N.LLE ORLÉANS A THIBODAUX.

Pour les personnes de la Nouvelle-Orléans qui voudront venir à la Foire et passer une journée agréable à la campagne, il a été retenu un train spécial du chemin de fer de Morgan, chemin des Opelousas, qui partira d'Algiers, DIMANCHE, 12 mai, à 7 1/2 heures du matin et pour le retour en ville quittera Lafourche Crossing à 9 1/2 heures du soir.

Le ferry qui transportera les touristes au chemin de fer de Morgan à Algers partira du pied de la rue St-Anne à SEPT HEURES PRÉCISES.

Prix du train de fer au Parc où se tient la Foire, les passagers seront transportés gratis.

Prix de l'excursion.

De la Nouvelle-Orléans aller et retour $1 50
De la station limite et de la station des Allemands aller et retour 1 00
De Raceland " " 50

La même excursion aura lieu à l'Eglise St Joseph un quart d'heure après l'arrivée des touristes.

N. B.—Des billets de excursion aller et retour $1 50 seront en vente au bureau de l'**Abeille**.

3 mai—3 au 11 mai—PP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

MM. les sociétaires sont priés qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu à l'Asile DIMANCHE prochain 5 mai à 5 heures du soir pour prendre à sa délibération de notre fête champêtre qui doit avoir lieu dimanche le 9 juin 1878.

Par ordre du président
L. SOCIE, secrétaire. J. SCHWEITZER
3 mai 3t

AVIS.
P. CASAUBIEILH,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture du magasin de vêtements sur mesure de l'Etat, attenant son magasin pour dames et chaussures comme suit le nom de **Palais du Pauvre Diable** rue St Antoine et Royale. Les habitants de la campagne sont respectueusement invités à honorer de leurs visites ses travaux du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sont commandés en toutes quantités. Coupe élégante garantie.

3mai—2m—D Mai

On demande.

UNE dame capable de **couper** et **d'ajuster** les vêtements de femmes. Seule adresser qu'une personne expérimentée devra saisir de la place. Elle doit aussi parler l'anglais, adresse ses lettres avec la mention P. O. Box 1516 New Orléans. On devra indiquer le salaire que l'on demande. 3mai—1t

Eglise St. Augustin.

Dimanche prochain 5 mai à l'occasion de la Fête Nationale de la Société des Dames du Bon Pasteur le Rev. Père Hague Prêchera à la grand'messe 9 1/2 heures et fera une quête au bénéfice de cette œuvre si estimée. Tout ceux dames qui en font partie et le public en general sont priés de vouloir bien y assister.

2 mai—3t

OBJAVA SLAVJANIM.

Salle de l'Union Slave de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

Au No 23 du Passage de la Bourse.

Les officiers et les membres de cette société sont priés de passer à leur salle le DIMANCHE 5 mai à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la célébration du quatrième anniversaire et à la première parade de la société.

Les sujets.

FRANK D. IVCHEVICH.
Marshall.

28 avril—au 5 mai

OBJAVA SLAVJANIM,

Salbotna Spolitjenje Slovinske Druzbe od Dobrotnosti u Novi Orleans.

23 Exchange Alley.

Predsjednik (Clanovi) od ovog Drustva jesu dotecno izvjestani da se skupe u mjiboru subotnom u Nedjelju na 5 svibnja u 10 sata A M. Za nesretnu Cati Prodan jenje cetvrtog Nauka, gdjesu i ti pavom Pokazali od ovog Drustva.

Po naredbi od
FRANK D. IVCHEVICH
Sudjelavik

Svi Slovinci koji zude nesretnoj toj gore reci da Prodan jenje, jesu sedjenog pozvati prisnato

28 avril—1P

CHARBON.
AVIS SPÉCIAL.

Le remorqueur Fred Wilson est parti de Louisville et se rend à Pittsburgh, il remorque des chalands qui transportent du célèbre CHARBON PITTSBURGH à O Neil & Co. Le soussigné s'engagera, par contrat, à livrer de ce charbon aux planteurs de la côte au plus bas prix du marché, en quelque quantité que ce soit.

W. S. CAMPBELL, agent.
Au No 20 de la rue Carondelet.

2mai—2f—1et Dim

Grande Savanne à louer!!!

UNE BONNE ET GRANDE SAVANNE entourée de pieux à 35 milles au-dessus de la ville.

Cette savanne contient 1400 acres de terre et sera louée à bon marché.

S'adresser : 20 Chartres, Nlle-Orléans.

18avril—15f

Liste Officielle du Tirage
du fonds d'amortissement de dix pour cent des Bons Hypothécaires de la Louisiane "City Park Stock Landing and Slaughter House Co."

Bons de $500.				Bons de $1000.			
199	185	74	116	16	15	161	40
186	82	150	191	57	90	162	—
150	92	8	151	66	98	87	—
81	193	92	50	192	8	190	—
47	161	142	—	11	139	71	—
21	103	172	—	125	100	47	—

Nous les soussignés commissaires pour le tirage des Trente Mille Dollars, fonds d'amortissement de dix pour cent, de l'émission de $300,000, Trois Cent Mille Dollars de Bons Hypothécaires de la compagnie Crescent City Park Stock Landing and Slaughter House, déclarons que ce tirage a été fait correctement et légalement, ce 1er mai 1878, à midi, avec le résultat ci-dessus.

Commissaires. J. P. ROME.
A. DESSOMMES.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original qui est en mes mains.

N. O., 1er mai 1878.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Les porteurs de Bons dont les numéros figurent dans la liste ci-dessus, sont notifiés qu'ils seront payés, en plein, le 1er juillet 1878. Les coupons d'intérêts dus ce jour seront payés sur présentation.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
N. O., 1er mai 1878. 2 mai—3f

Avis spécial.

JE prie respectueusement les nombreux gens qui m'ont quelque dépôts chez le soussigné et dont les intérêts seraient arriérés, d'avoir à régler les dits intérêts avant ou le MARDI, 7 mai 1878, autrement ces objets seront vendus à l'encan.

A. TESTART.
Coin Royale et Toulouse.

2mai—5f

Demande de Coupeur.

ON demande un COUPEUR de première ordre, pour du linge de clientèle. S'il est habile, l'emploi sera permanent. On exige des bonnes recommandations. S'adresser au Box 644, Post Office. 2 mai—4f

On offre

UNE bonne nourrisse pour une ou deux personnes ; également une ou deux chambres avec contenant d'air et galerie sur la rue. Prix modéré. S'adresser au No. 158 ou au No. 160, soussigné, rue de Champs. On demande une bonne cuisinière. 30avril—4f

Demande de place.

UN jeune homme désirerait trouver une place soit dans une grocerie ou dans un café (de préférence à la campagne) dont il demeurait la boutique. Il fournira les meilleures recommandations. Ecrire par la poste à Armand Ord, Nlle-Orléans. 30av—4f

AVIS.

TOUTE notre correspondance est strictement confidentielle, et nous ne publions jamais les noms des personnes qui gagnent de gros lots sans avoir d'abord reçu d'elles un certificat écrit signé de leur propre main et en avoir obtenu la permission de le publier.

Nlle-Orléans, 23 avril 1878.

LE SOUSSIGNÉ certifie qu'il était chargé de toucher pour le compte de Geo. E. Garnts, de London Bridge, Princess Ann Co., Va., la moitié du billet No. 41,529 de la classe "D" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres, le mardi, 9 avril 1878. La dite moitié avait été envoyée, par correspondance, du bureau de la Nouvelle-Orléans, et avait coûté une piastre. Le montant en a été promptement payé, en plein, sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

E. B. LHOSTE,
commis au change du Louisiana Nat. Bank, de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 avril 1878.

LE soussigné certifie qu'il était chargé de toucher pour le compte de Juan Estebes, New-York, le montant du billet No 35,016 de la classe "D" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le troisième gros lot de cinq mille piastres, mardi, 9 avril 1878. Le dit billet avait été vendu deux piastres par l'intermédiaire de H. L. Flum, agent, 317, Broadway, New-York. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

T. M. WISCOAT,
Agent du Southern Express Co., Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1878.

LE soussigné certifie qu'il était porteur du billet No 74,100, classe "D" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cents piastres, le mardi, 9 avril 1878. Le dit billet avait coûté deux piastres au bureau de A. P. Riley, No 173 de la rue St. Philippe. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la compagnie.

E. MOREAU,
No 289 de la rue Tremé, Nlle-Orléans.

Havane, Cuba, 12 avril 1878.

LE soussigné certifie qu'il était porteur de la moitié du billet No. 71,101 de la classe "C" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le troisième gros lot de cinq mille piastres, le mardi, 12 mars 1878. La dite moitié avait coûté une piastre. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie et lui a été transmis par le stagner "Emily B. Souder."

ENRIQUE PARODI,
No 10 de la rue Empedrado, Havane.

Nlle-Orléans, 18 mars 1878.

LE soussigné certifie qu'il était porteur du billet No 4,298 classe "C" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cents piastres, mardi, 12 mars 1878. Le dit billet avait coûté deux piastres au bureau de Paul Conrad, No 25, rue St Charles. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

L. J. BOURGEOIS,
87 rue Polymnie, Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 18 février 1878.

LE soussigné certifie qu'il a été chargé de vendre pour le compte de personnes résidant à New-York le billet No 69,508 Classe B de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cents piastres, mardi 12 février 1878. Le dit billet a coûté deux dollars au bureau de H. J. Plum, succrs. sous de B. French Moore et son, 317 Broadway, New-York. Le montant en a été promptement payé en un chèque par la Banque Nationale de la Louisiane sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

A. J. MONVILLE, Courtier de
la Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.

2 mai—6f PP

Bassetti & Xiques
SUCCESSEURS DE
U. MARINONI,
69 RUE DECATUR,
Attendu par le navire Alphonse et Marie No 2 de Bordeaux et en magasin :

80 barriques Vin rouge Côte de Bourg L. P. Baron.
200 " St Loubès
80 " Couteau fils.
75 " E. Lagarde & Cie.
15 1re Côte de Bourg
8 " St Estèphe Médoc
50 barils Vinaigre Français
200 caisses Sardines à Huile.
50 Moutarde Déségnaux
40 Absinthe P. Pernod
40 Kirsch
50 Eau de Vichy Célestins.
1000 paniers Huile d'Olive James Plagniol.
400 caisses Vermouth Noilly Prat & Co.
100 Muscat
200 " Blanc de Charentes Granger, Varaldi.
50 barriques Vin de Madère Bettiker.
90 " Molinier.
100 caisses et paniers champagne
MOET & CHANDON.

A vendre par BASSETTI & XIQUES,
1 mai—7f 69 Decatur.

MEFFRANT des affaires d'importation, j'en laisse la suite à MM. U. Bassetti & A. Xiques, qui les continueront au No 69 rue Decatur. Je saisis cette occasion pour offrir mes remerciements au commerce en général, et principalement à mes clients, qui m'ont honoré jusqu'à ce jour d'une confiance toute particulière.

J'ose espérer que le concourant de même à mes successeurs, j'espère, j'en suis sûr, feront tous leurs efforts pour s'en rendre dignes.

MM. Bassetti & Xiques restant chargés de la liquidation de l'ancienne maison.

U. MARINONI.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et clients qu'il a formé une société avec M. A.